

Séance du 16 Septembre 2021

Délibération n° D2021-039

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
10 Septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize Septembre, à vingt heures trente-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : BERNARD Jean Luc (Pouvoir à E. MUYS), CHUREAU Esther (Pouvoir à D. CADAUX)

Absent(s) : LEPETIT Philippe, LOPEZ Emilie

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. VINCENTE Florian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Construction d'un vestiaire au stade des Rivières à St-Georges de Luzençon

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du 14 Novembre 2019,
- **Considérant** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique n° 2019 CONV 116 signée le 27 février 2020 entre la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et La Commune de Saint-Georges-de-Luzençon,
- **Considérant** les résultats de l'appel d'offres suite à la consultation pour la construction du vestiaire menée par la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,

Pour rappel : Monsieur Le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée que le vestiaire actuel du stade des Rivières qui a été construit au milieu du lit majeur du cours d'eau « Le Cernon », est inondé à chaque crue décennale.

La construction d'un nouveau vestiaire d'une surface initialement de 200 m² comprenant deux vestiaires et douches, un vestiaire arbitres et douche, des sanitaires, un bureau, une salle de réunion-réception, des locaux techniques et de stockage a été approuvée par délibération du 14 Novembre 2019.

Ce projet fédérant les associations de St-Georges de Luzençon, est un équipement structurant qui joue un rôle important dans la vie associative et sportive de Saint-Georges-de-Luzençon.

Une convention avec la Communauté de communes dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet a été signée le 27 février 2020.

Il rappelle que la prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée comprend notamment la passation du marché public de maîtrise d'œuvre et le suivi des études, la passation des marchés de travaux de construction et le suivi de chantier ainsi que l'établissement des dossiers de demande de subventions, leur suivi auprès des différents partenaires financiers sollicités et la gestion administrative et financière de l'opération.

En première approche, l'enveloppe financière de l'opération qui est estimée à 300 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

- Etat (DETR)	40%	120 000 €
- Communauté (FDC)	15%	45 000 €
- Commune de St-Georges de L.		135 000 €

Suite à l'évolution du projet (surface 235 m², terrasse et travaux extérieurs, photovoltaïques) et à la procédure d'appel d'offres menée par la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, la commission d'attribution des marchés a validé le 24/08/2021 les montants de travaux suivants :

Lot 1 - Bâtiment :	441 717,63 € HT
Lot 2 - Les extérieurs :	44 379,65 € HT
Lot 3 – Panneaux photovoltaïques :	<u>55 541,50 € HT</u>
Soit un total de :	541 638,78 € HT

En complément de ces marchés de travaux, il est à prévoir :

- le branchement des panneaux photovoltaïques par la société ENEDIS pour un montant prévisionnel de 15 000 € HT
- ainsi que toutes les études pour un montant prévisionnel de 60 000 € HT.

Le nouveau montant de l'opération est de : 616 638,78 € HT

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat (DETR)	120 000 €
La Communauté de Communes	45 000 €
Le Département	45 000 €
La Région	45 000 €
Fédération Française de Foot	22 000 €
La Commune de St-Georges de L.	<u>269 097 €</u>
(hors photovoltaïque : 55 541,50 HT - 15 000 HT)	546 097 €

Suite à un rapport prévisionnel du Parc Naturel Régional des Grands Causses, il est à noter que l'investissement pour les panneaux photovoltaïques sera largement couvert par la revente de la production électrique.

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée fera l'objet d'un avenant afin d'en préciser les modalités financières et d'arrêter le plan de financement définitif.

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- 13 voix pour
- 3 voix contre (GAUFFRE Christian, BEAUMONT Yvon, CARNAC Alain)
- 1 abstention (CARRIERE Philippe)

M. LEPETIT Philippe n'a pas participé au vote et est considéré comme absent (Président du club de Foot).

1. approuve les nouveaux montants du projet,
2. autorise son Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

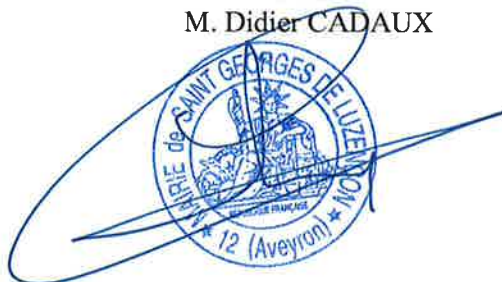
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Séance du 16 Septembre 2021

Délibération n° D2021-039

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 16 Septembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication